



Monsieur Le Président,

Je me présente, Pierre Lebrun, Président de l'Association de Défense des Berges de Seine de Sahurs Moulineaux La Bouille et Caumont.

La demande d'inscription de la côte d'Albâtre et de la Vallée de Seine au patrimoine mondial de l'Humanité par le Conseil Général est un atout très important pour l'économie de notre région et de nos communes de la 1^{ère} boucle de Seine.

Cet atout d'attractivité économique me fait porter à votre connaissance un projet très défavorisant et dévalorisant pour cette demande d'inscription de la Vallée de Seine auprès de l'UNESCO.

Le 28 novembre 2011, le conseil municipal de Sahurs a voté une modification du POS de la commune pour permettre à un opérateur, d'effectuer les différentes démarches administratives nécessaires à l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les terres des anciennes chambres de dépôt des boues de dragages de la Seine, situées en zone "NDa", à proximité d'une zone humide.

Ce projet de 12 Mégawatts sur une parcelle de 30 ha doit voir le jour en 2014.

Cette implantation serait réalisée en bord de Seine le long du chemin de halage, au cœur même d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique et à proximité d'un site NATURA 2000 dans la boucle de Roumare.

Localisée à Sahurs, elle serait contiguë à La Bouille et Caumont, au cœur même de trois communes bénéficiant de multiples reconnaissances de leurs sites;

SAHURS : classé au titre des « Domaines rouennais de la Boucle de Roumare »;

LA BOUILLE et **SAHURS** inscrits au titre de la « Boucle d'Anneville »,

LA BOUILLE inscrit au titre des « Rive gauche de la Seine »

CAUMONT à celui des « Bords de Seine ».

En outre, cette implantation si elle est réalisée, serait en totale contradiction avec le classement imminent de la Boucle de Roumare par le ministre de l'Ecologie, après avis donné au Conseil d'Etat.

Comme vous le voyez, ce projet de centrale électrique est une ultime incohérence, avec la demande de classement de la Vallée de Seine au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, déposée par le Conseil Général du département dont vous êtes le Président.

L'association dont je suis le représentant, n'est pas opposée à une telle technologie d'énergie durable et renouvelable dans notre région, mais n'accepte pas que cette implantation soit réalisée dans un tel endroit, **favorisant** par sa mise en œuvre la destruction de terres à vocation agricole, **ne respectant pas** l'environnement écologique, et **par son impact visuel défavorable, nuise** aux valeurs naturelles de cette boucle de Seine avec des conséquences négatives en termes de tourisme et de valorisation.

Dans le cadre de votre demande de classement de la vallée de Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO, votre objectif est d'en faire reconnaître sa valeur exceptionnelle et d'en développer ainsi sa valeur économique sur le plan touristique, culturel et économique.

Nous pensons comme vous M. Le Président, que l'inscription sur la liste du patrimoine mondial doit s'accompagner d'un plan de sensibilisation du site classé avec un esprit de préservation du patrimoine tant architectural que naturel.

L'intégration d'une large écoute et concertation de tous les acteurs dont la population et ses associations représentatives, apporteront à cette demande, par la prise en compte des seuls facteurs positifs, des valeurs supplémentaires pour cette demande d'inscription auprès de l'UNESCO.

C'est avec cet esprit d'engagement que notre association vous demande M. Le Président,

- de préserver cette vallée de Seine rayonnante par sa biodiversité,
- de conserver son paysage et sa richesse naturelle, très chers aux riverains des communes de Sahurs, Molineaux, La Bouille et Caumont, éléments essentiels du cadre de vie de ces populations et de l'expression de la diversité du patrimoine commun culturel et naturel, fondement de leur identité.

Les habitants regroupés au sein de l'association de défense des berges de Seine de Sahurs, Molineaux, La Bouille et Caumont vous demandent d'émettre un avis très défavorable sur ce projet d'implantation de cette centrale photovoltaïque dans la 1^{ère} boucle de Seine amont, d'intervenir près des services administratifs en charge de ce dossier pour que le rejet soit prononcé.

L'association et moi-même vous remercions de votre attention.

Pierre LEBRUN, Président de l'Association.